



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 25 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 25 mars à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Martin Pauline, Maire.

**Présents :** Mme Martin, M. Migeon, M. Le Gallo, Mme Perol, M. Rabier, Mme Roussel, Melle Caro, Mme Beaupuis, M. Despérelle, M. Langer, M. Guinard, M. Vivet, M. Wieckowicz, M. Pichon, Mme Vair-Piova, Mme Mauclerc, Mme Ménager, Mme Delarue, Mme Le Berre, M. Moreau, Mme Médard, M. Boutaud, M. Barbotin, M. Viallon, Mme Fischer.

**Secrétaire de séance :** Melle Caro

**Absents excusés représentés :**

M. Simonnet avait donné pouvoir à Mme Beaupuis  
Mme Roche avait donné pouvoir à M. Vivet  
Melle de Lauriston avait donné pouvoir à Mme Martin  
M. Zapf-Lacroix avait donné pouvoir à Mme Médard

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Le 7 février 2019 à Tavers : Conseil Communautaire portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2019 ; l'autorisation de signature des marchés de travaux de construction de l'extension de la 9<sup>ème</sup> Avenue du Parc Synergie Val de Loire ; la cession d'une parcelle à la Société Val de Loire Fibre ; la fixation du prix de cession des parcelles pour le Lotissement de Binas ; le lancement des marchés pour l'assainissement pour la période de 2020 à 2024 ; la mise à disposition des biens d'assainissement et la signature des procès-verbaux ; la signature d'un avenant à la convention de service commun pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols ; l'attribution d'un acompte de subvention de fonctionnement à l'Association Familles Rurales de la Beauce Oratorienne ; les demandes de subventions pour la médiathèque de Beauce la Romaine ; la désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement du Bassin de l'Ardoux ;

Les 11 février et 25 mars 2019 : Réunions du groupe de travail de la Foire Saint-Martin ;

Le 11 février 2019 : Remise du chèque du Téléthon ;

**Ville de Meung-sur-Loire**

32 rue du Général de Gaulle  
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :  
(0)238 469 494

Télécopie :  
(0) 238 447 667

E-mail :  
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :  
www.meung-sur-loire.com



Le 12 février 2019 : Commission Foires et Marchés portant sur l'animation du marché et le fonctionnement de la Foire Saint-Martin ;

Le 28 février 2019 : Commission « Sports » portant sur l'examen des dossiers de demandes de subventions ;

Le 1<sup>er</sup> mars 2019 : Lancement du festival « Elles au Centre » ;

Le 2 mars 2019 : Opération « J'aime la Loire Propre » ;

Le 4 mars 2019 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur le débat d'orientations budgétaires 2019 ; les demandes d'aide sociale légale et d'aide financière, la participation pour une classe de découverte, les demandes de participation pour un voyage en Italie organisé par le collège Gaston Couté, la demande de bourse au permis ;

Le 4 mars 2019 : Commissions Conjointes « Foires et Marchés - Animation - Cérémonies », « Culture », « Vie Associative - Jumelages » et « Environnement - Développement Durable » portant sur l'examen des dossiers de demandes de subventions ;

Le 5 mars 2019 : Commission Communale des Impôts Directs ;

Le 5 mars 2019 : Conférence « Les enfants et les écrans » ;

Le 11 mars 2019 : Visite de l'Exposition F.R.M.J.C. ;

Le 12 mars 2019 : Commissions Conjointes « Travaux » et « Urbanisme » portant sur les projets en cours ;

Le 18 mars 2019 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 25 mars 2019 ;

Le 19 mars 2019 : Cérémonie d'hommage aux Victimes de la Guerre d'Algérie, Combats du Maroc et Tunisie ;

Le 22 mars 2019 : Commission « Commerce » portant sur la visite des Entreprises PECTRANS et JCB et point sur les installations de commerces ;

Le 23 mars 2019 : Carnaval sur le thème « Bleu » ;

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

### **Vote des subventions 2019 au profit des Associations.**

A l'unanimité, l'Assemblée (les Elus membres des bureaux des Associations concernées ne prenant pas part au vote, chacun en ce qui les concerne), procède au vote des subventions de fonctionnement au profit des différentes associations locales, au titre de l'année 2019. Les domaines concernés sont notamment le sport, le scolaire, la culture, l'aide sociale, l'environnement, les jumelages et les associations diverses.

### **Vote de la subvention 2019 au profit du C.C.A.S.**

A l'unanimité, l'Assemblée procède au vote de la subvention de fonctionnement au profit du Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2019.

## **Constitution de provisions pour impayés au titre du Budget Principal et du Budget du Service de l'Eau.**

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, à l'unanimité, l'Assemblée vote par une délibération spécifique, la constitution de provisions pour risques et charges (impayés) au titre du Budget Principal et du Budget du Service de l'Eau.

## **Autorisation de programme - crédits de paiement (AP/CP) pour la réhabilitation de l'ancien collège.**

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) concernant la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancien collège, conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Fixation du taux des taxes directes locales.**

A l'unanimité, l'Assemblée décide de maintenir les taux d'imposition des taxes locales, applicables à compter de l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 14,12 %
- Taxe foncière bâtie : 25,34 %
- Taxe foncière non bâtie : 48,45 %

## **Reprise anticipée des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018.**

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder à la reprise anticipée des résultats de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2018 en vue de leur affectation au sein des sections, dans le cadre de l'examen du vote du budget primitif 2019 (Budget Principal, Service de l'Eau, Z.A.C. des Tertres).

## **Vote du Budget Primitif 2019 (Budget Principal, Service de l'Eau, Z.A.C. des Tertres).**

### Budget principal de la Commune :

Par 26 voix pour et 3 voix contre, l'Assemblée adopte le Budget Primitif principal de la Commune pour l'exercice 2019 comme suit :

Fonctionnement : dépenses / recettes : 8 440 654,36 €  
Investissement : dépenses / recettes : 7 754 176,72 €

Par ailleurs, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour contracter un prêt auprès de la Banque Postale au titre du Budget Principal de la Commune.

### Budget Service de l'eau

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le Budget Primitif du Service de l'Eau pour l'exercice 2019 comme suit :

Section d'exploitation : dépenses / recettes : 871 047,92 €  
Section d'investissement : dépenses / recettes : 726 237,06 €

### Budget Z.A.C. des Tertres :

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le Budget Primitif de la Z.A.C. des Tertres pour l'exercice 2019 comme suit :

Fonctionnement : dépenses / recettes : 9 458 284,98 €  
Investissement : dépenses / recettes : 9 768 424,98 €

### **Reversement de fiscalité : subvention au budget de la Z.A.C. des Tertres.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise le versement d'une subvention de fonctionnement, au profit du Budget annexe de la Z.A.C. des Tertres, représentant le montant des recettes fiscales générées suite aux constructions.

### **Déchets sur la voie publique : tarification sur des interventions d'enlèvements.**

Devant une recrudescence d'incivilités sur la voie publique avec notamment la présence de déjections canines et autres détritiques, à l'unanimité, l'Assemblée décide de fixer le tarif d'enlèvement des déchets par les services municipaux, parallèlement à la contravention dont le contrevenant peut être passible.

### **Signature de l'avenant n°2 à la convention de service commun avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols.**

Dans la continuité de la délibération du Conseil Communautaire du 7 février dernier, à l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention actuelle, pour l'instruction des Permis d'Aménager « Monuments Historiques » entre la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Commune de Meung-sur-Loire.

### **Signature d'un avenant à la convention de partenariat en vue de la promotion et du développement des activités touristiques avec l'Association Cœur de Loire.**

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour préparer et signer un avenant à la convention initiale, et vote une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € annuel, sur la base d'un bilan d'activité et du budget prévisionnel fourni.

### **Signature d'un avenant relatif à la convention de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien collège Gaston Couté.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien collège Gaston Couté, compte tenu des modifications à effectuer dans le bâtiment suite aux diagnostics préliminaires des travaux.

### **Signature d'une convention avec ENEDIS concernant la Z.A.C. des Tertres.**

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour signer avec ENEDIS en temps voulu, une convention de mise à disposition de tranchée pour la nouvelle tranche de travaux de la Z.A.C. des Tertres.

## **Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la Commune de Meung-sur-Loire et GRDF.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer avec GRDF le renouvellement de la convention pour la concession de distribution publique de gaz naturel sur la commune de Meung-sur-Loire, l'actuel traité de concession arrivant prochainement à échéance.

## **Signature du procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement.**

Dans le prolongement du transfert de la compétence « assainissement » intervenu au 31 décembre 2017 et de la délibération du 26 mars 2018 concernant le transfert de l'excédent du budget de l'assainissement au profit de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, à l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer un procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement.

## **Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Meung-sur-Loire - Définition des modalités de mise à disposition du dossier public.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à lancer la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Meung-sur-Loire, ayant pour objet de supprimer l'emplacement n°8 et fixe les modalités de mise à disposition du dossier public.

## **Passage en domaine public d'une partie de la parcelle AO 267.**

Dans le prolongement de la délibération du 4 février dernier, à l'unanimité, l'Assemblée décide de classer dans le domaine public communal une partie de la parcelle cadastrée section AO n°267 conservée par la Commune, suite à la cession formalisée avec l'Entreprise Tente et Plus.

## **Questions et communications diverses**

Le 28 mars 2019 à 20h00 : Conseil communautaire à Villermain

Le 5 avril 2019 à 18h30 : Plan d'actions pour la restauration des Mauves, au centre de loisirs

Le 6 mai 2019 à 18h30 : Commission des Finances

Le 8 mai 2019 à 10h30 : Cérémonie du 8 mai 1945

Le 13 mai 2019 à 20h30 : Conseil Municipal

Le 26 mai 2019 : Elections Européennes

Le 17 juin 2019 à 18h30 : Commission des Finances

Le 18 juin 2019 à 19h00 : Cérémonie commémorative de l'Appel du Général de Gaulle

Le 24 juin 2019 à 20h30 : Conseil Municipal

Monsieur Migeon informe l'Assemblée que la Commune de Meung-sur-Loire va participer au concours du plus beau marché et précise que la prochaine animation « Opération paniers garnis » aura lieu sur le marché le 5 mai 2019.

Meung-sur-Loire, le 27 mars 2019

Le Maire,

  


Pauline MARTIN

Affiché le : 28/3/19